

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASES 10 DDCT: Subventions (506 000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu la convention pluriannuelle du 7/10/2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « cœur du cinq »

Vu la convention pluriannuelle du 22/10/2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Depaul France »

Vu la convention pluriannuelle du 31/07/2020 conclue entre la Ville de Paris et l'association « CAMRES »

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, neuf subventions, pour un montant global de 506 000 €, aux associations « Autremonde », « Cœur du Cinq », « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours Populaire Français », « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », « Depaul France », « Aux captifs la libération », « Accueil Louise et Rosalie » et « CAMRES », pour le fonctionnement de neuf accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion à Paris et de signer trois conventions et un avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 25 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué neuf subventions en fonctionnement, au titre de 2021, au bénéfice de neuf associations gestionnaires d'accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion, réparties de la manière suivante :

Une subvention de 43 000 € à l'association « Autremonde », ayant son siège social situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « le Café de la Mare », situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses maraudes pédestres bénévoles et son « Camion du Soir » (n° PARISASSO 8563 et n° de dossier 2021_04496) ;

Une subvention de 11 000 € à l'association « Cœur du Cinq », ayant son siège social situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Cœur du Cinq », situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° ParisAsso 19388 et n° de dossier 2021_05241) ; Dans le cadre de la convention pluriannuelle du 7 octobre 2019.

Une subvention de 107 000 € à l'association « Compagnons de la nuit », ayant son siège social situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil « La Moquette », situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), accueillant notamment des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 186654 et n° de dossier 2021_07419) ;

Une subvention de 30 000 € à l'association « Fédération de Paris du Secours Populaire Français », ayant son siège social situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Espace Solidarité Ramey », situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses deux maraudes bénévoles (pédestres et véhiculées) (n° PARISASSO 17423 et n° de dossier 2021_05198) ;

Une subvention de 21 500 € à l'association « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », ayant son siège social situé au 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil 15 », situé 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), accueillant des hommes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 29742 et n° de dossier 2021_04670) ;

Une subvention de 20 000 € à l'association « Depaul France » ayant son siège social situé au 41 rue des Périchaux (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour situé au 41

rue des Périchaux (Paris 15^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (N° ParisAsso 181352 et n° de projet 2021_05113) ; Dans le cadre de la convention pluriannuelle du 22 octobre 2019.

Une subvention de 90 000 € à l'association « Aux Captifs La Libération », ayant son siège social situé 33 avenue Parmentier 75011 Paris), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil Lazare », situé 197 bis, avenue de Victor Hugo (Paris 16^{ème}), accueillant des jeunes en situation d'errance repérés lors des maraudes de la Porte de Dauphine et du Bois de Boulogne (N° PARISASSO 17393 et n° de projet 2021_05650). Dans le cadre de la convention du 31 juillet 2020.

Une subvention de fonctionnement de 25 000 € au bénéfice de l'association « Accueil Louise et Rosalie » dont le siège social est situé 97 rue de Sèvres Paris 6^{ème} (N° ParisAsso 194206 , et N° de dossier 2021_04331) pour le fonctionnement de son accueil de jour.

Une subvention de 158 500 € à l'association « Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES) », ayant son siège social situé au 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « CAMRES », situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° PARISASSO 13545) pour les projets suivants :

Une subvention au titre de la DASES SEPLEX pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion : 140 000 € (n° de dossier 2021_07485) ;

Une subvention au titre de la DASES-SDS pour le projet Chemin d'arc-en-ciel, Égalité des droits (Santé : tournée générale), situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 6 000 €, (n° de dossier 2021_07191) ;

Une subvention au titre de la DDCT SPV pour le projet Égalité des droits, situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 4 000 €, (n° de dossier 2021_00955) ; pour le projet Petits déjeuners situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 4 000 €, (n° de dossier 2021_01716).

Une subvention au titre de la DDCT SVA pour le projet Au petit déjeuner, tous commensaux, tous compagnons situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 1 500 €, (n° de dossier 2021_08157).

Une subvention au titre de la DDCT SEII pour le projet des jeux en société situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 3 000 €, (n° de dossier 2021_02473).

Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle du 31 juillet 2020

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion de quatre conventions pluriannuelles avec les associations bénéficiaires « Compagnons de la nuit », Saint-Vincent de Paul accueil 15 », Fédération de paris du secours populaire Français » et « Autremonde », d'une convention annuelle avec l'association « Louise et Rosalie » et d'un avenant à la convention du « CAMRES » du 31/07/2020

Ces documents sont présentés en annexe du présent délibéré que Madame la Maire de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et les exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO